République Française

Délibération n° 2018/1
Budget primitif 2018. Budgets principal et annexe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 38

Date de la convocation : 31/01/18
Compte rendu affiché : 07/02/18

Transmis en préfecture : 06/02/18

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : M. Nasser DJAIDJA, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s : Mme Saliha MERTANI.

Dépôt de pouvoir : M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Amina AHAMADA MADI à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Paula ALCARAZ à Mme Véronique CALLUT, M. Nacer KHAMLA à M. Serge TRUSCELLO, M. Saïd ALLEG à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Loan NGUYEN à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, M. David INGLES à M. Damien MONCHAU.

Rapport n° 1
Budget primitif 2018. Budgets principal et annexe

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Vous avez débattu le 11 décembre 2017 des orientations budgétaires pour 2018. Il en résulte le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 que je présente à votre discussion. La présentation par chapitres et opérations budgétaires est jointe en annexe, pour le budget principal et le budget annexe de la restauration scolaire et sociale. Elle correspond aux modalités de vote du budget décidées par délibération du Conseil municipal du 17 juin 1996.

I. Budget principal

Le budget principal proposé s'élève à 121 564 530 €, dont 10 350 762 € pour les opérations d'ordre et 111 213 768 € pour les opérations réelles, en très légère hausse (+0.27%) par rapport au budgété 2017 (budget supplémentaire inclus).

Les opérations réelles sont ventilées par section de la manière suivante :

	DEPENSES			RECETTES		
	budgété 2017 BP+BS+DM	proposition BP 2018	évolution	budgété 2017 BP+BS+DM	proposition BP 2018	évolution
FONCTIONNEMENT	90 857 735	91 658 816	0,88%	100 354 800	100 889 578	0,53%
INVESTISSEMENT	20 054 063	19 554 952	-2,49%	10 556 998*	10 324 190	-2,21%
TOTAL	110 911 798	111 213 768	0,27%	110 911 798	111 213 768	0,27%

* dont résultat de clôture 2016 affecté au budget supplémentaire 2017

Je vous propose d'examiner la répartition par grandes masses des dépenses et recettes réelles pour chacune des sections, fonctionnement et investissement.

1. Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : projet de budget 2018

	budgété 2017 (BP+BS+DM)	proposition BP 2018	évolution	
services et domaine (70)	**7 066 700**	**7 405 192**	**4,8%**	**338 492**
redevances usagers et assimilés	1 470 900	1 764 017	**19,9%**	**293 117**
redevances restauration scolaire	1 150 000	1 200 000	**4,3%**	**50 000**
remboursement personnel mis à disposition	4 445 800	4 441 175	**-0,1%**	**-4 625**
impôts et taxes (73)	**62 003 600**	**62 770 635**	**1,2%**	**767 035**
contributions directes	32200000	32750000	1,7%	550 000
attribution de compensation	25892000	25860000	-0,1%	-32 000
dotation solidarité communuataire	780000	780000	0%	0
fiscalité indirecte et DSIL	3131600	3380635	8%	249 035
dotations subventions (74)	**29 234 500**	**28 929 751**	**-1%**	**-304 749**
dotation forfaitaire	5680000	5700000	0,4%	20 000
dotation solidarité urbaine	13785000	14385705	4,4%	600 705
dotation de décentralisation	416000	416000	0%	0
autres compensations fiscales	2369000	2127592	-10,2%	-241 408
DPV (ex DDU)	1524500	700000	-54,1%	-824 500
autres dotations et participations	5460000	5600454	2,6%	140 454
autres prod. gestion (75)	**1 200 000**	**1 034 000**	**-13,8%**	**-166 000**
revenu des immeubles	1000000	1034000	3,4%	34 000
régies et délégations	200000	0	-100%	-200 000
produits financiers (76) et except. (77)	**150 000**	**150 000**	**0%**	**0**
cessions d'immobilisations	0			0
divers produits	150000	150000	0%	0
atténuations charges pers. (013)	**700 000**	**600 000**	**-14,3%**	**-100 000**
TOTAL RECETTES	100 354 800	100 889 578	**0,53%**	**534 778**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pourraient progresser de 535 k€, soit une évolution de 0,53% par rapport au niveau inscrit en 2017 (BP+BS+DM). Elles sont constituées des ressources suivantes :

Chapitre 70 : Domaine et services

Les redevances des usagers (1 764 k€) pourraient évoluer de 293 k€ (+20%) sous l'effet :

- de la revalorisation moyenne des tarifs de 2%,
- en année pleine, de la municipalisation des activités des maisons de l'enfance pendant les vacances (15 k€),
- de l'inscription sur ce chapitre de la location d'espaces de vente éphémères (190 k€ transférés depuis le chapitre 73 à la demande du comptable public).

Les redevances de la restauration scolaire (1 200 k€) sont prévues en hausse de 4,3% (+50 k€) du fait de l'augmentation du nombre de convives dans les restaurants scolaires.

Les remboursements des salaires d'agents municipaux mis à disposition (auprès de la régie de la Restauration scolaire et sociale, du CCAS, de la Caisse des écoles, de la régie La Machinerie, de l'Office Municipal des Retraités et du CASC) sont quasi stables.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les produits des contributions directes (taxes d'habitation et foncières) sont estimés à 32 750 k€, soit une hausse de 1.7% (+550 k€), sous l'effet de l'augmentation du volume des bases (constructions nouvelles essentiellement) et de la revalorisation des valeurs locatives de 1%[1].

Concernant plus particulièrement la taxe d'habitation, on rappellera que la loi de finances pour 2018 a instauré un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Selon, la commission des finances du Sénat qui a publié le 20 novembre les simulations commune par commune des effets de la mesure, plus de 91% des Vénissians devraient être exonérés de la taxe d'habitation.

L'attribution de compensation de l'ancienne taxe professionnelle versée par la Métropole était gelée depuis 2004 à 25 892 k€. Elle sera diminuée à compter de 2018 sous l'effet de transferts de charges évalués à 32 723 € (réglementation de la défense extérieure contre l'incendie, police des immeubles menaçant ruine, délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis).

La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole (dotation de péréquation versée aux communes sur la base de critères fiscaux et sociaux) est également gelée à 780 k€.

1 À compter du 1er janvier 2018, l'article 99 de la loi de finances pour 2017, prévoit que la mise à jour périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières sera désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre), au lieu du taux d'inflation annuelle prévisionnel jusqu'en 2016.

Les produits de la fiscalité indirecte et de la dotation de soutien à l'investissement (3 380 k€) sont prévus en hausse de 8% (+249 k€), essentiellement sous l'effet de :

- l'intégration d'une recette de 400 k€ au titre du fonds de soutien à l'investissement public local au titre des projets ayant donné lieu à l'attribution d'une participation de l'Etat en 2016 (réhabilitation des ascenseurs de l'hôtel de Ville et extension du groupe scolaire Curie) ;
- le changement de chapitre de la location d'espaces de vente éphémères (190 k€ transférés vers le chapitre 70 à la demande du comptable public) ;
- un ajustement de recettes au titre des taxes funéraires et des droits de place en adéquation avec le niveau des recettes projetées sur l'exercice 2017.

Chapitre 74 : dotations et subventions

La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est réputée stable en 2018 par rapport au montant notifié soit 5,7 millions d'euros. Ce n'est qu'à compter de 2019 que cette dernière est susceptible de baisser à nouveau.

La Ville de Vénissieux est concernée par la contractualisation que les préfets proposeront aux 340 collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros. Selon ces contrats, les communes devront respecter un objectif de croissance maximale de leurs dépenses de fonctionnement de 1,2% par an inflation comprise. Ce taux sera "modulé" à la baisse ou à la hausse en fonction de trois critères :

- l'évolution de la population ou la tendance en matière de construction de logements ;
- le revenu moyen par habitant ;
- l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2016.

La prise en compte de l'un de ces critères génèrera, selon qu'il s'agit d'un bonus ou d'un malus, une modulation de 0,15 point au maximum en plus ou en moins. Une collectivité qui, ayant signé un contrat, ne respectera pas l'objectif qui lui sera fixé, se verra appliquer un « malus » c'est-à-dire une "reprise financière" égale à 75% du dépassement. Une collectivité qui refuserait de signer le contrat se verra appliquer des conditions plus sévères. Pour elle, la reprise financière s'élèvera à 100% du dépassement constaté par rapport au taux d'évolution plafond de ses dépenses. Qu'elle ait ou non signé un contrat, le malus appliqué à la collectivité ne pourra pas être supérieur à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est estimée à 14,39 millions d'euros (+0,6 millions d'euros au regard de la croissance de l'enveloppe dédiée à cette dotation au niveau national).

La dotation générale de décentralisation (DGD), versée par l'Etat pour financer le transfert de compétence du service communal d'hygiène et de santé, est gelée depuis plusieurs années à 416 k€.

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat pour compenser les pertes de recettes induites par les exonérations légales des contributions directes. Elles sont minorées chaque année pour financer l'évolution des autres dotations et pourraient baisser globalement de 10%.

La dotation politique de la ville (DPV), créée au profit de communes aux populations socialement fragilisées, finance des projets de fonctionnement ou d'équipement retenus par le Préfet. Les versements, lissés sur plusieurs années, dépendent de l'avancement de la réalisation des projets. 0,7 million d'euros est prévu sur 2017.

Enfin, l'ensemble des autres dotations et participations est prévu en hausse de 3% (+140 k€) pour un volume de 5,6 millions d'euros, essentiellement sous l'effet de l'augmentation des participations de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de l'accueil en maison de l'enfance durant les vacances (municipalisation depuis l'APASEV). Cette enveloppe intègre également les participations versées par l'Etat (financement des rythmes scolaires, fonds politique de la ville....), la Métropole (fonctionnement de l'école de musique, actions de gestion sociale et urbaine de proximité, utilisation des équipements sportifs par les collèges...) et divers co-financeurs.

Chapitre 75 : autres produits de gestion

Les revenus des immeubles (1,034 million d'euros) correspondent à l'encaissement de loyers et au remboursement de charges locatives ainsi qu'aux produits des locations temporaires des salles municipales. La hausse de 3,4% est liée à un ajustement des inscriptions budgétaires au regard du niveau de réalisation constaté en 2017.

Aucun produit des régies et délégations de service public n'est prévu au budget primitif. La somme prévue sur 2017 correspond au reversement d'une partie de l'excédent de la régie autonome de la restauration scolaire et sociale (budget annexe). Cette recette est traditionnellement inscrite au budget supplémentaire.

Chapitres 76 et 77 : produits financiers et exceptionnels

150 k€ prévus concernent des avoirs et régularisations de factures payées sur les exercices antérieurs.

Chapitre 013 : atténuations de charges

600 k€ correspondent à des remboursements de salaires et cotisations de la part de l'assurance (au titre du risque statutaire) et des caisses de sécurité sociale.

Dépenses de fonctionnement

Comme cela a été annoncé dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires et rappelé plus haut, la loi de programmation des finances publiques intègre un objectif de hausse maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités.

La Ville s'est engagée dans une démarche de maîtrise de ses dépenses qui lui permettra d'appréhender la future contractualisation avec l'Etat.

Dépenses de fonctionnement : projet de budget 2018

	budgété 2017 (BP+BS+DM)	proposition BP 2018	évolution	
charges à caractère général (011)	**18 763 185**	**18 733 666**	**-0,2%**	**- 29 519**
prestations courantes et assimilées	11 843 185	11 798 666	-0,4%	- 44 519
fluides	4 770 000	4 755 000	-0,3%	- 15 000
restauration scolaire	2 150 000	2 180 000	1,4%	30 000
charges de personnel (012)	**60 500 000**	**61 500 000**	**1,7%**	**1 000 000**
autres charges de gestion (65)	**8 232 000**	**8 064 400**	**-2,0%**	**- 167 600**
subventions aux associations	4997741	4740200	-5,2%	-257 541
subventions CCAS, Caisse des écoles	2139259	2190700	2,4%	51 441
autres	1095000	1133500	3,5%	38 500
charges financières (66)	**1 600 000**	**1 600 000**	**0,0%**	**-**
charges exceptionnelles (67)	**1 732 550**	**1 730 750**	**-0,1%**	**-1 800**
subventions régies et budgets annexes	1574750	1574750	0,0%	0
autres	157800	156000	-1,1%	-1 800
provisions pour risques (68)	**30 000**	**30 000**	**0,0%**	**-**
TOTAL DEPENSES	**90 857 735**	**91 658 816**	**0,88%**	**801 081**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées en évolution de 0,88% (soit +801k€). Elles comprennent :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Les prestations de fournitures et services sont proposées pour 11 799 k€ c'est-à-dire, à un niveau inférieur aux crédits inscrits en 2017 de -0,4% soit -45 k€. Cette baisse est notamment liée à la renégociation de contrats comme par exemple celui des assurances où, à l'issue de la consultation, les risques assurés sont plus étendus avec un coût supporté par la Ville moindre.

Les dépenses liées à la restauration scolaire (achat de repas à prix coûtant à la régie autonome de restauration) sont prévues pour 2 180 k€ (+1.4%, soit +30 k€). La hausse s'explique par l'augmentation du nombre de convives. Elle est atténuée par la diminution du coût unitaire de confection et livraison des repas.

Les fluides (eau, gaz, électricité...) sont proposés pour 4 755 k€, en baisse de 0.3% (-15 k€). La hausse du prix des énergies est absorbée par les efforts de baisse des consommations.

Chapitre 012 : dépenses de personnel

61 500 k€ sont proposés en dépenses de personnel, soit une progression de 1.7% par rapport aux crédits votés en 2017.

Comme cela a été rappelé dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires, le gouvernement a engagé le report d'un an des mesures dont le protocole d'accord national dit Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) prévoyait l'application en 2018 tout en confirmant l'intégralité de sa mise en œuvre sur la durée du mandat. Par ailleurs, la nouvelle indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) devrait être neutre pour la Ville car elle est financée par une diminution équivalente des charges (cotisations maladie notamment).

Pour autant, l'annulation des contrats aidés aura un impact important sur l'équilibre du budget dédié aux ressources humaines puisque le Conseil municipal avait décidé en juin dernier de créer vingt-et-un contrats d'accompagnement vers l'emploi ou autres contrats aidés afin de répondre au besoin en animateurs dans les Maisons de l'Enfance sur les temps de vacances.

Le recrutement d'agents et de vacataires dédiés au fonctionnement des maisons de l'enfance pendant les vacances aura un impact notable sur la masse salariale en 2018 (700 K€).

Pour contenir la progression de sa masse salariale, la Ville engage des actions sur les charges non structurelles (maîtrise des vacations, remplacements, saisonniers, et heures supplémentaires) comme sur les charges structurelles (non remplacement systématique des départs en retraite, mutualisation de fonctions internes, conditions d'évolutions de carrière des agents).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Les subventions aux associations et personnes de droit privé assimilées sont globalement proposées en diminution de 5,2% (soit -258 k€) pour un volume de 4,74 millions d'euros.

Les subventions aux établissements publics rattachés à la Ville (CCAS et Caisse des écoles) sont proposées pour un montant global de 2 191 k€. Cette hausse de 51 441 euros est imputable au CCAS du fait notamment

une enveloppe de 21 441 € de crédits au titre du FAJ (qui n'avait pas été proposés en totalité dès le budget primitif en 2017) et de la hausse des charges de personnel.

Enfin, les autres dépenses du chapitre (1 134 k€, en hausse de 3,5%) comprennent essentiellement les contributions obligatoires aux écoles privées, des participations à des organismes publics partenaires et diverses charges de gestion (indemnités des élus, admissions en non-valeur...).

Chapitre 66 : charges financières

Il est proposé de maintenir le niveau des charges financières (nécessaires au paiement des intérêts de la dette) au même niveau qu'en 2017 soir 1,6 million d'euros.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Les subventions aux régies personnalisées (Journal Expressions et Régie la Machinerie) sont proposées pour un montant de 1 575 k€ soit un niveau identique à celui de l'exercice 2017.

Enfin, 156 k€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion, en baisse de 1,8 k€ (titres annulés sur exercices antérieurs...).

Chapitre 68 : provisions

Un crédit de 30 000 € est inscrit pour permettre à la collectivité de faire face à la survenance éventuelle d'un risque à provisionner au cours de l'exercice.

Autofinancement

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement qui permet d'alimenter la section d'investissement. Il s'élève ainsi à 9 230 762 € soit un niveau équivalent à celui prévu au BP 2017 (9 297 065 €).

2. Section d'investissement

Recettes d'investissement

Recettes d'investissement : projet de budget 2018

	budgété 2017 (BP+BS+DM)	proposition BP 2018	évolution	
subventions (13)	180 000	150 000	**-16,7%**	**- 30 000**
FCTVA (10222)	1 750 000	1 840 000	**5,1%**	**90 000**
taxe d'aménagement (10223)	160 000	160 000	**0,0%**	**-**
opérations sous mandat, compte de tiers (45)	100 000	100 000	**0,0%**	**-**
immobilisations financières (26/27)	282 125	44 190	**-84,3%**	**- 237 935**
autres (dépôts et cautions, rbmt divers…)	5 000	5 000	**0,0%**	**-**
cessions d'immobilisations (024)	-	625 000		**625 000**
TOTAL RESSOURCES PROPRES	**2 477 125**	**2 924 190**	**18,0%**	**447 065**
Emprunts (1641)	**5 000 000**	**7 400 000**	**48,0%**	**2 400 000**
TOTAL RECETTES REELLES	7 477 125	10 324 190	**38,1%**	**2 847 065**

Les recettes réelles d'investissement, proposées pour 10 324 k€ sont constituées :

- de la récupération partielle de la TVA acquittée en N-2 sur les dépenses d'investissement, via le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 840 k€,

- quelques subventions (150 k€) dont le montant est relativement faible depuis que la Métropole a fait le choix de ne pas prolonger le dispositif d'accompagnement des investissements communaux,

- du reversement d'1/8 de la taxe d'aménagement perçue par la Métropole sur le territoire vénissian et permettant la participation au financement des équipements publics par les constructeurs, pour 160 k€,

- du remboursement de travaux réalisés pour compte de tiers (pour raison de sécurité et salubrité publique) pour 100 k€,

- d'immobilisations financières comprenant le remboursement de l'avance de trésorerie par l'association PLIE Uniest pour un montant global de 44 190 €. Cette somme n'a pu être reversée à la Ville en 2017 car l'association n'a pas perçu le solde du Fonds social européen.

- des cessions pour 625 K€. Ces crédits correspondent à la cession du terrain d'emprise des anciens logements de fonction du groupe scolaire Charréard situé 8, rue Ethel-et-Julius-Rosenberg,

- du recours à l'emprunt pour un montant prévisionnel de 7,4 millions d'euros (contre 7 millions d'euros au BP 2017 dont le montant avait été ramené à 5 millions d'euros au budget supplémentaire).

  Avec une dette au 1er janvier 2018 qui atteint 55 069 960 € (-2 M€ par rapport au 1er janvier 2017) soit 873 € /habitant, la capacité de désendettement de la Ville est stable à 6 ans.

  Sur ce point, on rappellera que les collectivités ont obtenu la suppression dans la loi de programmation du ratio de désendettement qui devait être érigé en nouveau ratio financier prudentiel des collectivités (« règle d'or renforcée » qui prévoyait le déclenchement d'une procédure de surveillance des collectivités dont le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute dépasse les 11 à 13 ans).

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement : projet de budget 2018

	budgété 2017 (BP+BS+DM)	proposition BP 2018	évolution	
EQUIPEMENT	14 257 873	**13 749 952**	**-4%**	**- 507 921**
travaux et acquisitions	**13 382 873**	12 949 952	**-3%**	**- 432 921**
800 - maison des services publics	90 000	150 000	**67%**	**60 000**
820-schéma directeur des locaux	250 000	250 000	**0%**	**-**
830-moyens techniques	1 086 080	800 000	**-26%**	**- 286 080**
951- GS et maison enfance Joliot Curie	5 000	-	**-100%**	**- 5 000**
952- GS Flora Tristan	1 288 500	326 000	**-75%**	**- 962 500**
953- construction UCP (cuisine centrale)	2 800 000	5 000 000	**79%**	**2 200 000**
954-extension GS Joliot Curie	2 100 000	100 000	**-95%**	**-2 000 000**
961-schéma directeur des écoles	1 070 000	1 000 000	**-7%**	**- 70 000**
20 - immobilisations incorporelles	112 000	100 000	**-11%**	**- 12 000**
21 - immobilisations corporelles	1 790 000	1 798 952	**1%**	**8 952**
23 - immobilisations en cours	2 791 293	3 425 000	**23%**	**633 707**
participations (204)	**875 000**	**800 000**	**-9%**	**- 75 000**
IMMO. FINANCIERES (26/27)	91 190	-	**-100%**	**- 91 190**
OPERATION SOUS MANDAT ET POUR COMPTE DE TIERS	100 000	100 000	**0%**	**-**
OPERATIONS FINANCIERES	5 605 000	5 705 000	**2%**	**100 000**
capital de la dette (1641)	5 600 000	5 700 000	**2%**	**100 000**
autres : dépôts et cautions (165)	5 000	5 000	**0%**	**-**
TOTAL DEPENSES	20 054 063	19 554 952	**-2%**	**- 499 111**

*Les crédits 2017 comprennent les reports votés lors du budget supplémentaire, qui correspondent aux engagements comptables non soldés avant le 31/12/2016 et reportés sur l'exercice n+1

Les dépenses d'investissement sont proposées pour 19 555 k€, dont 13 750 k€ pour les dépenses d'équipement et 5 700 k€ pour le remboursement du capital de la dette.

5,5 millions d'euros seront dédiés à la maintenance du patrimoine avec :

- la maintenance du patrimoine bâti (gymnases, stades, crèches, salles municipales…) : 1,9 million d'euros ;
- la maintenance du patrimoine non bâti (travaux d'embellissement, tranquillité, sécurité) : 1,8 million d'euros ;
- le schéma directeur des écoles dédié à la réhabilitation des écoles maternelles et primaires : 1 million d'euros ;
- les moyens techniques des services : 0,8 million d'euros.

Au-delà des crédits dédiés à la maintenance, les opérations qui présenteront un niveau élevé d'inscriptions budgétaires sont les suivantes :

- la construction de l'unité centrale de production pour la restauration scolaire et sociale : 5 millions d'euros (pour un coût total de 8,8 millions d'euros) ;
- la rénovation du terrain synthétique du stade Delaune : 400 000 € ;
- la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur : 500 000 € (pour un coût d'opération de 2,5 millions d'euros) ;
- l'aménagement de l'espace public extérieur : 750 000 € ;
- l'acquisition des ouvrages de la ZAC de Vénissy : 600 000 € (sur les 2,27 millions d'euros au total).

En outre, il est proposé d'affecter 800 k€ aux participations d'aménagement urbain et de logement social. Ce montant est évalué chaque année selon l'avancement des opérations subventionnées.

Enfin, 100 k€ sont proposés pour assurer le financement des opérations pour compte de tiers, intégralement remboursées à la Ville.

On rappellera qu'en 2017, les crédits affectés aux immobilisations financières (91k€) concernaient la dernière phase de participation au capital de la société d'économie mixte patrimoniale du Grand Lyon et l'avance de trésorerie à l'association PLIE UNI EST.

II. Budget annexe de la régie autonome de la restauration scolaire et sociale

Le budget annexe est proposé en dépenses et en recettes, pour les opérations réelles de fonctionnement, à 2 801 219 €, soit une évolution de 1.3% par rapport au budgété 2017 (+35 k€ hors excédent 2016 reversé au budget principal en 2017).

Cette évolution résulte de la hausse des commandes de repas liée à l'augmentation de la population scolaire et de la part des élèves inscrits à la restauration scolaire.

Ainsi, les charges à caractère général (chapitre 011) sont proposées en baisse de 1,5% (-23 k€), avec un coût alimentaire unitaire prévisionnel en baisse de 0,77% et l'objectif d'un cout de l'assiette de 1.90 € / repas). Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont prévues en progression de 4.6% (+59 k€) essentiellement en

raison du départ en retraite du responsable de production, de la fin du dispositif des contrats d'avenir et du glissement vieillesse technicité (évolution de carrière des agents).

Les recettes sont constituées quasi exclusivement des ventes de repas à prix coûtant au budget principal.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 29 janvier 2018 après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :
- approuver le budget primitif 2018 du budget principal et du budget annexe, par chapitres, tels que présentés dans la maquette annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN